

— DOSSIER DE PRESSE —

**Inauguration de deux nouveaux sites 4G issus
du dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile
dans l'Orne**

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements en accélérant les déploiements dans tous les territoires.

Le 5 avril 2024, **Romain BONENFANT**, directeur Général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR ont inauguré, en présence d'**Isabelle RIOUX**, sous-préfète d'Argentan, de **Jérôme NURY**, député de l'Orne, conseiller départemental de l'Orne, **Chantal JOURDAN**, députée de l'Orne, de **Christian PICARD**, Maire d'Avrilly, de **Henri LEROUX**, Maire de Juvigny-Val-d'Andaine, de **Sylvie SERAIS**, maire déléguée de Sept-Forges, conseillère départementale de l'Orne et des élus locaux, deux nouveaux sites 4G d'accès à l'Internet mobile issus du dispositif de « couverture ciblée » dans l'Orne.

Ces deux pylônes de téléphonie mobile desservent les communes d'Avrilly, Ceaucé et Sept-Forges avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de mégabits par seconde (Mb/s).

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ce projet. Ces deux pylônes ont été identifiés au titre du dispositif de « couverture ciblée », qui est l'un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.

Ces nouvelles inaugurations de sites du Dispositif de Couverture Ciblée dans l'Orne sont l'illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

Depuis la signature du New Deal Mobile :

Selon les données de l'ARCEP publiées en février 2024, **plus de 99,5 % de la population bénéficie désormais d'une couverture mobile 4G de qualité** et la part du territoire desservie par les quatre opérateurs est passée de 45 % début 2018 à 88% au troisième trimestre 2023. Sur la même période, la part du territoire située en zone blanche de la 4G est passée de 11 % à 1,9 % et le nombre de sites équipés en 4G a plus que doublé.

Sur le dispositif de couverture ciblée au plan national :

Au titre de ce dispositif, plus de 4 561 zones à couvrir ont été identifiées depuis le début du New Deal Mobile et devront être construits par les opérateurs d'ici fin 2024. **Au 31 janvier 2024, 2 835 nouveaux pylônes mutualisés étaient activés en 4G** sur l'ensemble du territoire.

A noter que plus de 90 % des sites déployés dans le cadre de ce dispositif sont mutualisés par les quatre opérateurs. Sur les près de 35 000 sites mobiles ouverts commercialement, plus de 23 500 (soit 67 % des sites) sont situés en zones rurales.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire. La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site Internet :

- Une note bilan d'étape du New Deal Mobile 2018-2023 : bit.ly/NewDealMobile2023
- Une plaquette sur les avancées du New Deal Mobile 4 ans après sa signature : bit.ly/NDMPlaquette2022.
- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : bit.ly/NDMPlaquette2019.

Sur le dispositif de couverture ciblée dans le département de l'Orne

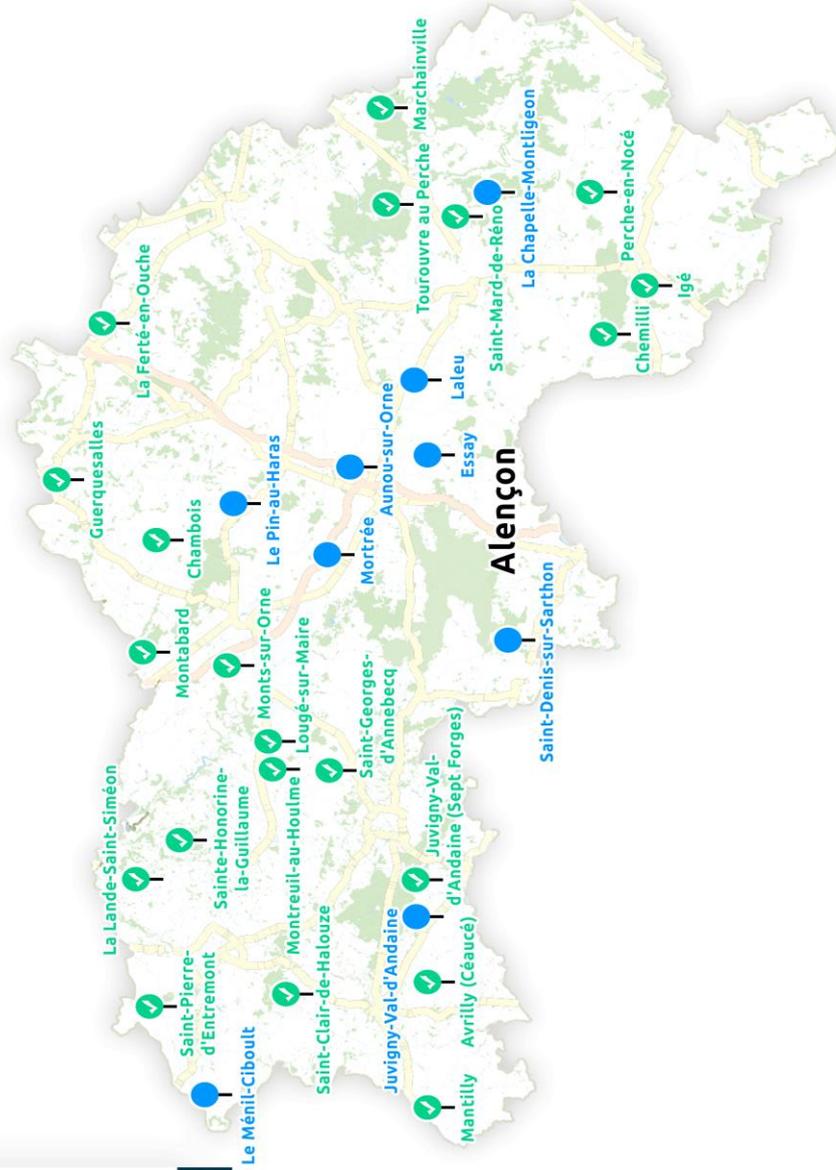
30 nouveaux sites 4G mutualisés identifiés dont 21 sites sont en service (en jaune)	
LOUGE-SUR-MAIRE	JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE (Sept Forges)
MARCHAINVILLE	JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE
MONTS-SUR-ORNE	SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	MORTREE / BELFONDS
CHAMBOIS	LE PIN AU HARAS
GUERQUESALLES	MORTREE / BELFONDS
MANTILLY	LE MENIL-CIBOULT
TOUROUVRE-AU-PERCHE	ESSAY
SAINT-MARD-DE-RÉNO	LA CHAPELLE-MONTLIGEON
CHEMILLI	MONTABARD
SAINT-CLAIR-DE-HALOUCHE	MONTREUIL-AU-HOULME
PERCHE-EN-NOCÉ	LALEU
IGÉ	
SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ	
SAINTE-HONORINE-LA-GUILLAUME	
LA FERTÉ-EN-OUCHÉ	
AVRILLY-CEAUCE	

 **PYLÔNE 4G DCC
DÉJÀ ACTIVÉ**
TOTAL : 21

 **PYLÔNE 4G DCC
ACTIVÉ D'ICI
FIN 2025**
TOTAL : 9

TOTAL PYLÔNES : 30

**LOCALISATION DES PYLÔNES
4G MULTI-OPÉRATEURS**
EXCLUSIVEMENT ISSUS DU
**DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE (DCC)
DU PROGRAMME NEW DEAL MOBILE**



En savoir plus

Quels usages de l'internet mobile en France ?

- 83,2 millions de cartes SIM en service au 30 septembre 2023 ;
- 15,9 giga-octets consommés par mois en moyenne par un abonné mobile au 30 septembre 2023 ;

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif. Pour autant, de nombreux défis restent à relever : raccordement des pylônes au réseau électrique, déploiement en zone littorale, taxation des antennes, etc.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi, un montant record avec plus de **14,6 milliards d'euros en 2022** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?

Un accord visant à :



Généraliser la 4G
sur le réseau existant



**Une accélération
supérieure
à 5 ans**
par rapport aux obligations
existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G
de chaque opérateur et des sites du programme
zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



**Une accélération
qui concerne
les axes de transport**

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre »
pour la couverture mobile :
la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser
la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** »
destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur
définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du
dispositif de
couverture
ciblée, les
opérateurs
devront densifier
leur réseau
mobile pour
amener une
« bonne
couverture »
à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseau mobile.fr



Améliorer
la couverture
à l'intérieur
des bâtiments

Il s'agira notamment de
développer la voix sur Wi-Fi
(ou VoWiFi), à savoir utiliser
le réseau Wi-Fi pour bénéficier
des services mobiles.
Retrouvez le guide pratique
« Comment améliorer
la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site
www.ffttelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



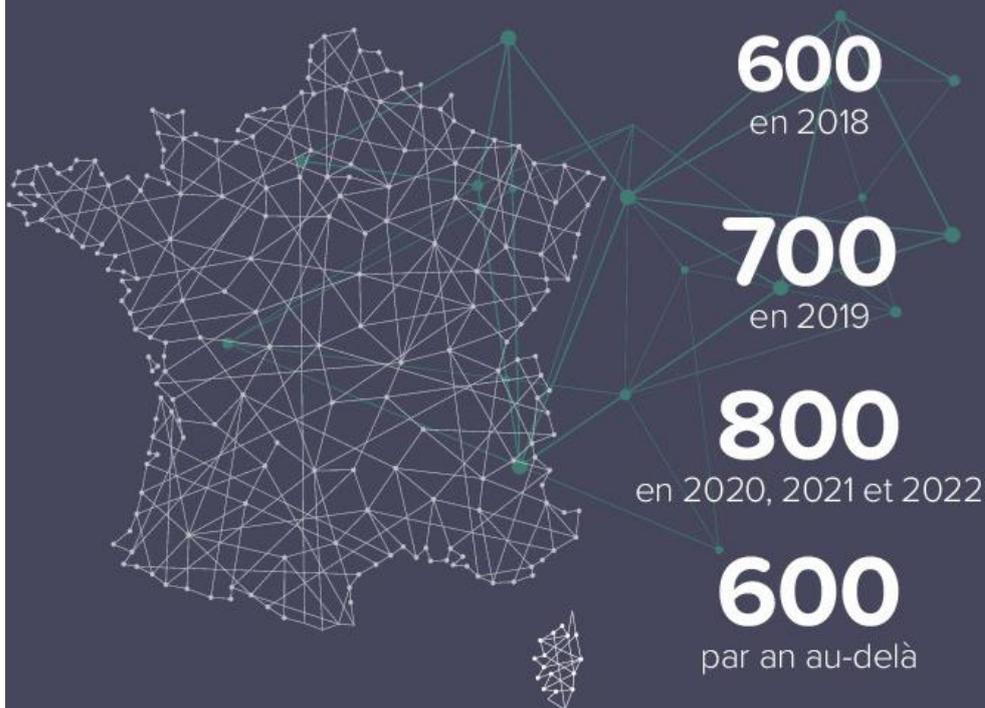
Développer
des offres
4G fixes

dans les zones identifiées
par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,

l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile.**



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire.**

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

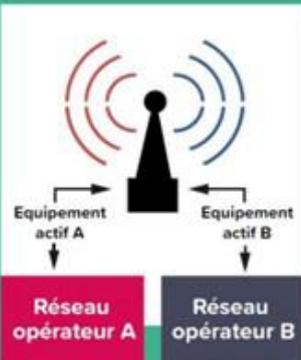
Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.